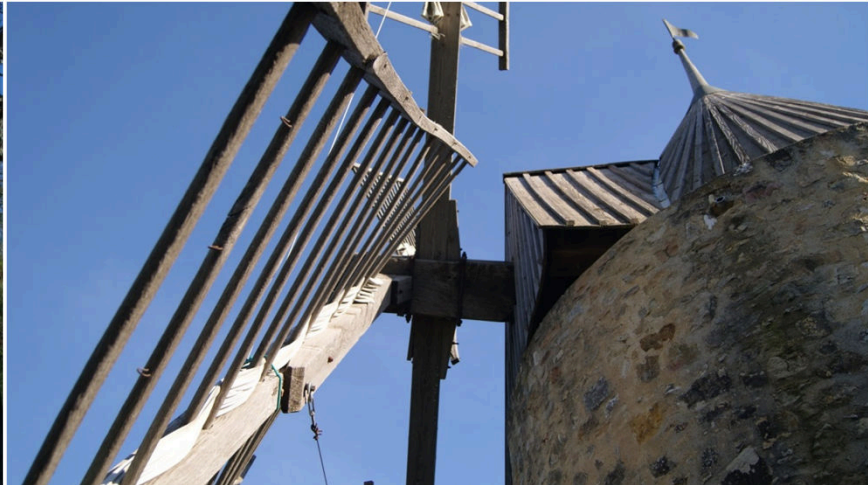


Réunion Conseil citoyen du 4 juin 2024



Conseil Citoyen consultatif

Ordre du jour



Ordre du jour :

- Retour sur les réunions de quartier (compte rendu en pièce jointe)
- Projet école
- Projet auberge
- Projet déplacements doux
- Projet jardins familiaux
- PLU
- Vos retours sur les demandes des habitants de votre secteur.
- Questions diverses

Projet École / Existant Réfectoire



État des lieux

Le volume existant est couvert d'une toiture mono pente, avec cheneau béton périphérique qui récupère également les eaux pluviales du préau de la cour supérieure. Le bâtiment est orienté vers le Sud, en limite de propriété Est. Il est composé d'un volume de forme relativement carré avec deux pans coupés, et comporte une ouverture au sud, et un ensemble menuisé sur le pan sud est.



Conseil Citoyen consultatif

Projet École / Réalisation Réfectoire



Conseil Citoyen consultatif

Projet École / Réalisation Réfectoire



1

Dépose des menuiseries
Dépose du chéneau, et descentes pluviales
Contrôle de la toiture
Démolition de la jardinière
Contrôle d'humidité en pied de mur
Contrôle de la ventilation naturelle

2

Terrassement et fondation
Dallage sur hérisson
Mur en maçonnerie traditionnelle OU
Mur à ossature bois

3

Charpente bois
Couverture traditionnelle, pente suivant
scénario retenu
Zinguerie
Menuiserie extérieure alu OU bois

4

Doublage périphérique suivant choix constructif
Isolation et faux plafond type dalle minérale
Traitement acoustique en plafond
Chape et revêtement de sol carrelage
Peinture, voir peinture sur existant
Électricité : éclairage, appareillage, sécurité et
raccordement sur l'existant
Plomberie sanitaire : non modifié
Ventilation et chauffage - climatisation

Conseil Citoyen consultatif

Projet École / Réalisation Réfectoire



Estimatif :

Pour une surface utile de 28 m² :

Études et maîtrise d'œuvre 21 000 € TTC

Coût des travaux 49 050 € HT et 58 860 € TTC.

Calendrier :

Travaux juillet et août 2024.

Subvention demandée :

Le fonds de concours de l'agglomération du Gard

Rhodanien de 10 € par habitant soit 13 040 €.

Nous recevrons dans deux ans le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) d'un montant de 13 100 € calculé sur le montant TTC de la dépense.

Conseil Citoyen consultatif

Projet Auberge



Rez-de-chaussée

Comme nous l'avons dit lors de notre dernière rencontre il y aura une activité traiteur avec un repas sur place le vendredi soir et des soirées à thème en cours d'année.

Coût des travaux :

Les travaux devraient commencer prochainement, nous espérons une ouverture en fin d'année.

Les étages

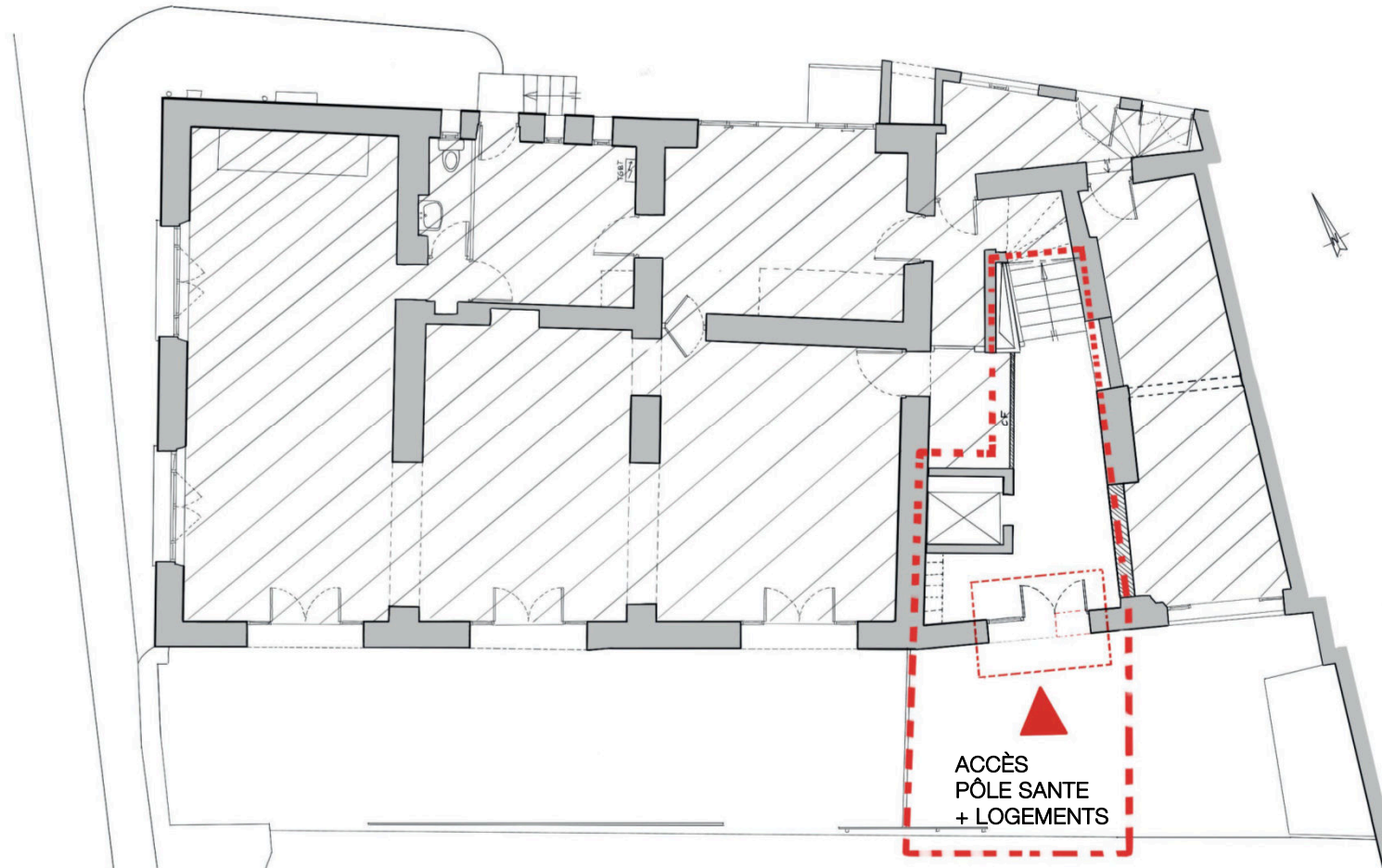
Nous prévoyons au 1^{er} étage 3 cabinets médicaux et deux logements et au 2nd étage 2 logements.

Nous avons contacté la SEMIGA (bailleur du Département) pour prendre en charge ces travaux.

Pour l'instant, la SEMIGA, suite à son conseil d'administration du mois d'avril a décidé de prendre les études à sa charge.

.

Projet Auberge Rez-de-chaussée



Conseil Citoyen consultatif

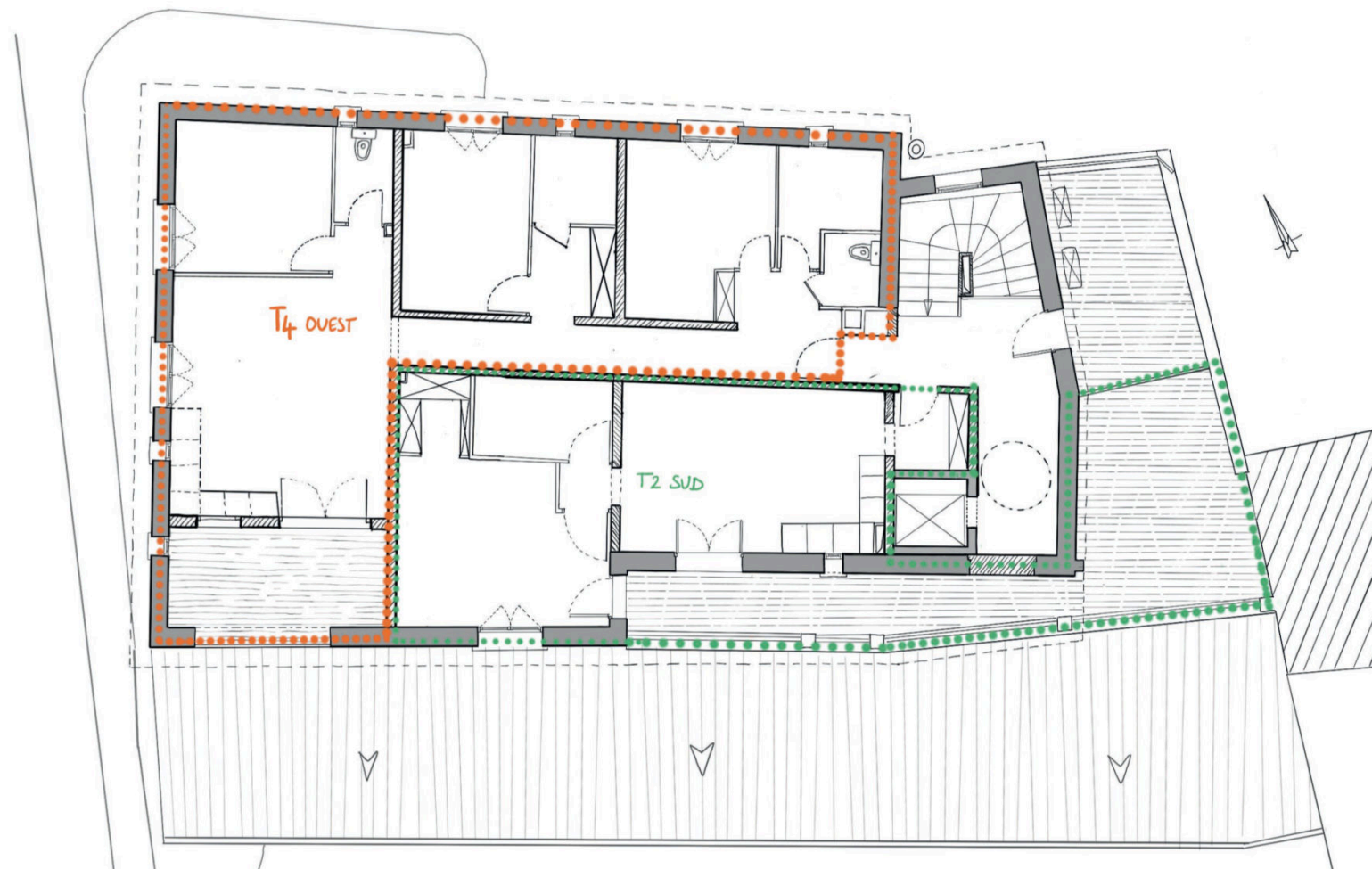
Projet Auberge 1^{er} étage



Conseil Citoyen consultatif



Projet Auberge 2nd étage



Conseil Citoyen consultatif



Projet Auberge

Nous avons demandé des subventions à l'État (par anticipation pour les étages dans le cas où la SEMIGA ne prendrait pas à sa charge ce projet pour les étages) :

- pour le rez-de-chaussée, la 1^{ère} tranche du projet, en 2023, d'un montant de 62 000 € à l'État pour un total de dépenses de 412 000 € HT y compris l'achat de l'auberge. Étant donné que nous percevons des loyers le montant de subvention est plus faible. Nous percevons dans deux ans le FCTVA d'un montant de 20 078 €. Il n'y a pas de TVA sur l'achat de l'auberge que sur les études et les travaux.
- Pour les étages, 2^{ème} tranche, en 2024, d'un montant de 152 280 € à l'État pour un total de dépenses de 507 600 € HT. Nous percevons aussi des loyers et deux ans après le FCTVA de 99 920 € si c'est nous qui portons le projet.



Projet Déplacements doux

Le chemin du Rascas – Chemin de la Passadouire est orienté Nord-Sud. Il permet en particulier de relier deux axes très importants pour la commune et les cheminements piétons que sont la **RD148 – Route de Bagnols** et la **RD148a – Route de la gare**. Ces deux axes relient en effet :

- L'entrée d'agglomération,
- Le centre du village,
- Le foyer communal et l'aire de loisirs.

Ils comportent également les deux principaux arrêts de bus qui servent au transport scolaire.

Les travaux concernent donc la **création d'une voie de liaison douce mixte piétons/cycles permettant de relier la RD148 – Route de Bagnols et la Route de la gare – RD148a** afin de réaliser **un maillage doux sur le secteur de la Plaine**.

Les aménagements proposés concernent un cheminement de 480 ml environ depuis le giratoire de la Route de Bagnols jusqu'au foyer communal sur la RD148a.

Les travaux comprennent donc :

La réalisation d'un cheminement doux d'une largeur d'2,00 m minimum pouvant accueillir une circulation apaisée et mixte sur un linéaire total de 480 ml.

Nous avons demandé à un propriétaire de nous céder un bout de terrain pour pouvoir réaliser ce projet qui passe derrière les ateliers.



Conseil Citoyen consultatif

Projet Déplacements doux



Coût de l'opération prévue : 133 000 € HT soit 159 600 € TTC.

Calendrier : 2nd semestre 2024

Subventions demandées et notifiées ou reçues :

Amendes de police 2023 de 24 280 €

Detr 2023 26 600 €

Fonds de mobilité 39 900 €



Projet des jardins familiaux

Camille Caubert, déléguée à la transition écologique, a pris en charge ce projet qui est élaboré avec tous les jardiniers potentiels. Nous avons décidé de louer 10 parcelles et de laisser une parcelle collective afin que ces derniers puissent organiser des événements festifs pour se retrouver.

En 2023 nous avons demandé des subventions par le biais du GAL (Groupement d'Action Locale) Leader (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) pour obtenir des subventions européennes. Nous pouvions également coupler cette subvention avec celle du Département. Le formulaire devait être mis en ligne en 2023 mais il le sera qu'en septembre 2024. Nous devons encore attendre nous avons décidé de réaliser ce projet sans subvention en revoyant à la baisse les dépenses. Les jardiniers auront des coffres au lieu de cabanon pour ranger leurs petit matériel par exemple.

Les documents charte, convention et règlement sont rédigés, il manque une relecture avant de les proposer aux futurs jardiniers lors de l'attribution des parcelles qui se feront sous peu.

Un forage a été fait le 6 mai dernier.

Le prix par jardinier est d'un euro par m² sur l'année pour une parcelle de 50 m² soit 50 € par an.

Il manque 4 jardiniers, vous pouvez diffuser cette information autour de vous.

Conseil Citoyen consultatif

PLU



Le PLU est en stand by.

Nous attendons le nouveau **Plan de Prévention des Risques Inondation** (PPRI) courant 2024 pour enfin pouvoir poursuivre la procédure de révision du PLU. Pour l'instant le classement du fossé qui part de Montières jusqu'au Trion, en cours d'eau et donc risque débordement nous interdit l'urbanisation à proximité

Nous avons alerté les services de la DDTM, afin de leur notifier notre désaccord. Nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour, malgré une relance.

Si ce fossé est classé en cours d'eau il faudra reprendre les différentes étapes de notre PLU, étant donné que le terrain en face de l'ex-entreprise Duhem ne sera plus constructible, de même ceux en friche le long de la route de Bagnols côté Rascas, d'où le niveau de croissance préconisé par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) ne sera plus possible, il nous faudra trouver d'autres terrains possibles à la construction.

Stérilisation des chats errants



Lors du conseil municipal du 28 mai dernier, nous avons conventionné avec 30 Millions d'Amis, l'association Instinct Félin et un vétérinaire de la clinique la Porte d'or en vue de procéder à la stérilisation d'une dizaine de chats errants sur la commune.

30 Millions d'amis finance 50 % de la dépense. Pour dix chats nous devrions avoir 900 € à dépenser dont 450 € à la charge de la commune.

L'association L'instinct Félin viendra récupérer les chats signalés à leur référente sur le village qui les aura attrapés. Ils seront amenés ensuite chez le vétérinaire pour les marquer, les pucer et les stériliser. Ils seront ensuite relâchés là où ils ont été capturés.



MERCI DE VOTRE ATTENTION